

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 9

Rubrik: Quelques nouveautés de l'industrie suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES NOUVEAUTÉS DE L'INDUSTRIE SUISSE

Le D D T Geigy, une création suisse

Le dichlordiphényltrichloréthane, appelé par abréviation DDT, est un poison de contact possédant une action extrêmement puissante sur les nerfs des insectes ; soluble dans les graisses, il l'est par conséquent dans la couche de cire qui forme la cuirasse de l'insecte. Il pénètre en effet par les extrémités des organes sensoriels des pieds ou des mandibules dans les filets et les centres nerveux. Là, il paralyse l'une après l'autre les fonctions vitales. Ainsi, le simple contact suffit à amener la mort de l'insecte. Contrairement à la plupart des autres poisons de contact, la substance active des insecticides DDT est très stable et ne se décompose pas sous l'influence de la lumière et de l'air, de telle sorte qu'ils conservent leur efficacité insecticide théoriquement pendant un temps indéfini, pratiquement pendant plusieurs semaines. Un dernier caractère qui distingue de leurs congénères les insecticides DDT, c'est leur innocuité vis-à-vis des êtres à sang chaud.

Le dichlordiphényltrichloréthane a été décrit en 1873, dans sa thèse de doctorat, par un étudiant autrichien de l'Université de Strasbourg, Otto Zeitler. Les propriétés insecticides de ce corps, en revanche, n'apparurent qu'en 1939, lorsque le Dr Paul Muller, de la maison bâloise J. R. Geigy S. A., parti du diphényltrichloréthane, aboutit, par la condensation du chloro-benzène avec le chloral, au dichlordiphényltrichloréthane, dont l'efficacité sur les mouches et les pucerons, et même le coléoptère du Colorado, se révéla saisissante. Au printemps 1941, l'Institut suisse d'essais agricoles à Wädenswil examinait les nouveaux insecticides D D T et confirmait les observations du Dr Muller. Dès 1942, un agent protecteur des végétaux fut mis en vente sous le nom de Gésarol. La même année, un autre produit D D T-Geigy, le Néocide, fut mis au service de la lutte contre les poux et adopté par l'armée suisse. Puis vinrent

d'autres préparations spéciales ; le Geigy 33 contre les ravageurs des denrées stockées, le Gyron contre les moustiques, le Trix comme agent protecteur des textiles.

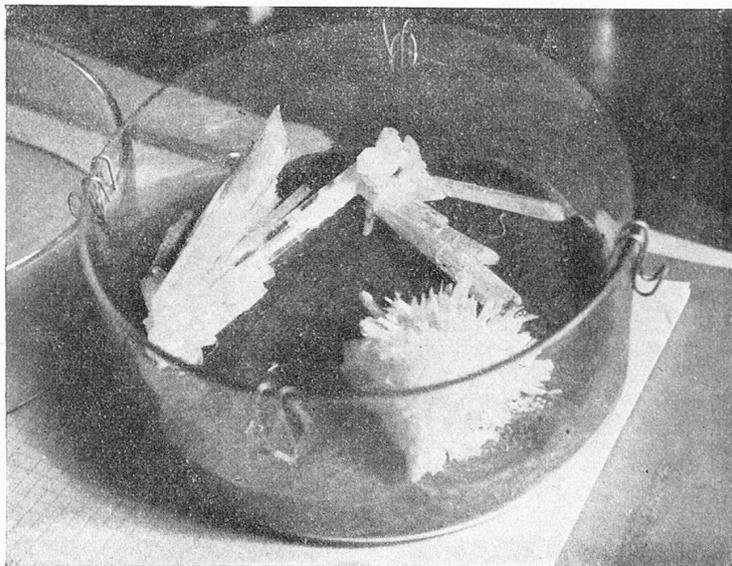
En 1942, un échantillon de provenance suisse de la nouvelle substance active parvenait aux autorités alliées. Or, pendant l'hiver 1941-42, le Japon avait occupé l'archipel malais, qui avait fourni jusqu'alors la plus grande partie des extraits de Derris employés dans le monde entier comme insecticides. Cette perte coïncidait avec une augmentation considérable des besoins. Il s'agissait, non seulement d'obtenir des récoltes records pour assurer l'alimentation des Nations-Unies, mais de préserver les armées des épidémies causées par les parasites. En quelques mois surgirent des usines qui fabriquèrent en quantités énormes, sur la base du DDT, des agents protecteurs pour les végétaux, des agents d'extermination contre les poux et les moustiques. Des avions projetèrent des produits DDT sur Rangoon et les marais de Birmanie. En Europe et en Afrique, tous les soldats alliés en reçurent une dose comme objet indispensable d'équipement et leur linge en fut imprégné. Enfin, en 1943, la population civile bénéficia aussi de ces bienfaits. Une épidémie de typhus exanthématique ayant éclaté à Naples, les

autorités alliées ordonnèrent l'épouillage de toute la population. En peu de jours, le nombre des cas tomba à un minimum contrôlable.

L'origine des produits DDT s'en trouva effacée. Ne proclame-t-on pas que la pénicilline, le plasma sanguin séché et le DDT sont les trois plus grandes conquêtes de la dernière guerre ? Et comme la pénicilline a été créée par des savants anglais et le plasma sanguin par des Américains, le monde n'admet-il pas tacitement que le DDT lui aussi doit être le fruit des travaux de ces mêmes chercheurs ? Le raisonnement est d'autant plus compréhensible que c'est en effet la guerre qui a donné sa puissante notoriété à ce tout récent insecticide, et que ce sont les armées alliées qui l'ont pour la première fois utilisé en grand. Sans doute, c'est aux Anglais et aux Américains que revient le mérite d'avoir appliqué le DDT dans une large mesure et d'avoir ainsi contribué puissamment à son développement et à sa diffusion. Mais ce n'est là en somme qu'une question de ressources d'application et de moyens d'exécution, et l'on sait qu'en ces matières les Etats en guerre n'ont pas coutume d'économiser. Malgré l'énorme masse de spécialistes et de matériaux mis en œuvre, surtout par les U. S. A., on n'a jusqu'à maintenant

découvert nulle part une possibilité d'application des insecticides D D T vraiment neuve, qui eût échappé aux investigations antérieures des savants suisses.

Il convient donc de rendre hommage aux chercheurs suisses qui contribuèrent par leur découverte à réduire les pertes que font subir à l'agriculture les insectes parasites, pertes estimées, pour la Suisse seulement, à 70-90 millions de fr. s. par an, et à lutter contre les épidémies de malaria et de typhus exanthématique provoquées par les mouches, les moustiques et les parasites du corps humain.



Cristaux de dichlordiphényltrichloréthane